

## Le Nouveau Mons, au cœur de la ville

La ville de Mons-en-Barœul, située au cœur de la métropole lilloise, possède avec le Nouveau Mons, une des plus grandes Zone d'Urbanisation Prioritaire (ZUP) au Nord de Paris. Ce quartier, fortement inspiré par l'architecte Chomette, est un des exemples emblématiques des choix architecturaux et de morphologie urbaine des années 1960.

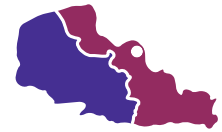
### CHIFFRES CLÉS

- Programme logements : 405 logements seront démolis pour 318 reconstruits à Mons (dont 136 logements sociaux, 91 en accession, 36 en accession sociale, 55 dédiés à la Foncière), et 195 dans d'autres villes de la métropole lilloise. 990 logements seront réhabilités.
- La Région est sollicitée à hauteur de 14.351.582 € soit 8,23% du budget global (174.466.891 €).
- La contribution financière de la Région porte sur la participation aux déficits fonciers, la résidentialisation de plusieurs îlots, l'aménagement des espaces publics, la construction ou la réhabilitation d'équipements de proximité et sur la restructuration de la galerie commerciale.

Sa construction a provoqué une très forte augmentation de la population de ce quartier qui est passée de 12 à 28.000 habitants en 5 ans. Les nouveaux arrivants ont été logés essentiellement dans du locatif social sur moins de 100 hectares ce qui a généré une densité de plus de 15.000 habitants au km<sup>2</sup>.

Ce quartier a ensuite connu une dégradation sociologique rapide due en partie à la création de la commune voisine, Villeneuve d'Ascq. Les ménages qui peuvent accéder à la propriété quittent le nouveau Mons et laissent le quartier en proie aux difficultés classiques des grands ensembles : paupérisation, manque de

diversité en logements et problèmes sociaux. Le Projet de Rénovation Urbaine (PRU) de Mons-en-Barœul vise essentiellement à améliorer durablement la qualité de vie des habitants, afin de rompre la spirale d'isolement du quartier. Pour y parvenir, les objectifs sont la diversification et l'amélioration de la qualité de l'habitat (par le biais de la construction d'une nouvelle offre de logements), le désenclavement et une recomposition profonde de la trame viaire. Le projet prévoit également la création d'une véritable centralité grâce à la construction ou la réhabilitation d'équipements de proximité et à la restructuration de l'offre commerciale.



MONS-EN-BARŒUL



# Sous le signe du développement durable

Le PRU de Mons-en-Barœul s'inscrit de manière très volontariste dans une démarche environnementale qui privilégie la qualité urbaine, l'innovation architecturale et le développement durable.

Les volets « Haute Qualité Environnementale » et « préservation des ressources naturelles » sont ainsi intégrés dans toutes les opérations dont la ville est maître d'ouvrage.

Pour y arriver, elle a fait appel à des prestataires extérieurs qui se sont vu confier des missions d'urbanistes-conseil et d'assistance à maîtrise d'ouvrage environnementale. Les premières pistes des équipes d'urbanistes conduisent à concevoir le projet en prenant en compte :

- La topographie originale et unique du site.
- Son exposition favorable à la lumière et la préservation des espaces paysagers déjà présents.
- La proximité, malgré les ruptures urbaines, du centre ville et le nécessaire désenclavement du quartier.
- L'intégration de critères environnementaux dans les projets de construction.

## Escalade, force athlétique à la nouvelle salle de sports

Cette nouvelle salle de sports va permettre de pratiquer l'escalade et la force athlétique. La municipalité en a défini le fonctionnement de telle sorte que les scolaires et les habitants y aient accès. Pour cet équipement, la préoccupation environnementale de la ville se concentre autour de trois cibles :

1. **Écoconstruction** : intégration dans l'environnement, mutualisation des espaces sanitaires, matériaux écologiques, renouvelables et sans solvants, chantier propre, panneaux solaires pour l'approvisionnement en eau chaude, membrane photovoltaïque pour l'électricité, toiture végétalisée...
2. **Écogestion** : limitation des consommations d'énergie et valorisation des apports solaires, récupération des eaux de pluies.
3. **Écoconsommation** : confort d'hiver obtenu par un apport solaire optimisé, confort d'été grâce à des vitrages à faible émissivité et une Ventilation Mécanique Contrôlée (VMC) régulée en fonction des besoins.

